éducation21

Bildung für Nachhaltige Entwicklung
Education en vue d'un Développement Durable
Educazione allo Sviluppo Sostenibile
Furmaziun per in Svilup Persistent

# LE VOILE

## PISTES POUR L'ENSEIGNEMENT

Thèmes :

**DISCRIMINATION, VOILE, ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Degré scolaire :

**CYCLE 3, SECONDAIRE II**

Durée du film : 31 minutes
Âge minimum : 12 ans

Documentaire de : Giorgio Andreoli, Pino-Max Wegmüller, Nurhayat Sanli
Production : Juko – Verein für soziale und kulturelle Arbeit / gggfon.ch – Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus
Année de production : 2023
Caméra : Pino-Max Wegmüller & Giorgio Andreoli
Son : Pino-Max Wegmüller & Giorgio Andreoli
Langue : allemand, sous-titré en français

# TABLE DES MATIÈRES

**1. A PROPOS DU FILM**

1.1. Contenu

1.2. Format

1.3. Informations générales

**2. MISE EN ŒUVRE EN CLASSE**

2.1. Objectifs

2.2. Unité d'enseignement

2.3. Fiches d'activité

# 1.1. CONTENU

## Synopsis

Le film documentaire « Le voile » dresse le portrait de quatre femmes musulmanes qui ont pris la décision de porter un voile dans le cadre de leur formation ou au travail. Au fil de courtes interviews, elles parlent de leurs expériences lors des procédures de recrutement et au quotidien dans leur profession. En parallèle des témoignages de ces femmes, le film met aussi en lumière le point de vue de leurs employeuses. Les responsables de la formation expliquent le rôle qu'a joué le voile lors de l'engagement de ces employées et la manière dont elles abordent cette question dans leur entreprise.

## Message

« Le voile » est un film consacré à quatre femmes voilées qui, malgré certains préjugés et certaines discriminations au travail, continuent de porter le voile et parlent ouvertement des réactions positives et négatives face à celui-ci. Avec ces portraits, le film vise à faire prendre conscience aux employeuses et employeurs des préjugés envers les musulmanes, à démonter certaines peurs et à encourager un dialogue ouvert. Ce film peut aussi inciter des femmes qui se trouvent dans des situations similaires à se faire un chemin dans le monde du travail, avec ou sans foulard.

# 1.2. FORMAT

Le documentaire d'une demi-heure se compose de trois parties consacrées chacune à un thème particulier et séparées l'une de l'autre par une citation appropriée. Dans la première partie, les quatre femmes se présentent brièvement. Dans la seconde partie, elles décrivent ce qu'elles ont expérimenté lors de la recherche d'une place d'apprentissage et de quelle manière elles ont vécu le processus de recrutement pour leur emploi actuel. Les responsables de la formation décrivent de leur côté quelles étaient leurs réflexions en engageant une femme portant un voile et comment le processus de recrutement s'est déroulé. Dans la dernière partie, les femmes interviewées expriment leurs requêtes à l'adresse des employeuses et employeurs et de la société.

Le film « Le voile » est une production à petit budget. Par un montage parallèle de séquences d'interview, ce documentaire parvient à restituer les propos des femmes concernées en un tout cohérent.

# 1.3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Genèse du film

Le film « Le voile » est un projet issu de la conférence « Jeunes femmes voilées dans le monde du travail » organisée en 2021 à Berne par le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la ville de Berne et le Service d'information et de consultation « Ensemble contre la violence et le racisme ». Il vise à toucher en premier lieu les employeuses et employeurs et les responsables du personnel et à les sensibiliser au « voile dans le monde du travail » ; il peut aussi être utilisé dans la formation pour un travail de sensibilisation à ce sujet.

## Informations sur le sujet du film

Comme le titre du film le suggère, le port du voile est un sujet conflictuel dans la société depuis des décennies, en Suisse aussi. Les débats dans les médias concernant le voile ont souvent un caractère très émotionnel et peu nuancé, sans que des femmes concernées y prennent part. Il est fréquent aussi que l'on mélange différents niveaux et que l'on ne prenne pas du tout en compte la complexité du sujet. C'est la raison pour laquelle nous essayons ici de différencier les différentes lignes d'argumentation et à les replacer en contexte. Les débats de nature politique et juridique, religieuse et féministe sont esquissés de manière succincte et nous montrons quels sujets fondamentaux sont en fait discutés et négociés dans les débats. En outre, un chapitre est dédié à la signification attribuée au voile. D'une part la signification donnée par les femmes, d'autre part par la société. Dans la séquence d'enseignement se rapportant au film, ces informations sont mises à la disposition des élèves sous une forme simplifiée.

### Le port du voile et le droit

En Suisse, la liberté de conscience et de croyance est un droit fondamental inscrit dans la Constitution (Art. 15). Chaque personne a le droit de choisir librement sa croyance ou sa religion et de la pratiquer. L'État ne peut restreindre la liberté de religion que si son intervention est nécessaire et proportionnée pour garantir l'ordre public, la sécurité ou la moralité, ou pour préserver les droits fondamentaux et les droits humains d'autres personnes. Lorsque l'appartenance à une communauté religieuse est visible, par exemple par la kippa ou le voile islamique, la religion est perceptible pour autrui et devient donc une affaire publique. Ceci ouvre la porte à des interprétations et conduit à des discussions d'ordre politique et juridique. Celles-ci sont influencées par les évolutions de l'histoire et de la société ainsi que par les débats.[1]

Le port de signes religieux relève en Suisse de la protection de la liberté religieuse. Le port d'une burka ou d'un niqab a été néanmoins interdit en 2021 par une votation populaire. Sur le plan concret, la question du voile islamique n'est pas réglée en Suisse à l'échelon national mais relève de la compétence des cantons.

### Le voile au travail

Sur le lieu de travail aussi, la protection de la liberté de religion s'applique en Suisse. Dans certaines conditions, les employeuses et employeurs ont toutefois le droit d'interdire à leurs employées le port du voile : la santé et la sécurité des employées et des personnes dont elles s'occupent ne doivent pas être compromises. Ainsi, en Suisse les réglementations diffèrent par exemple d'un canton à l'autre quant à l'autorisation, pour les médecins et les infirmières, de porter un voile et d'avoir des manches longues.

Concernant le travail au contact de la clientèle, il y a également une marge de manœuvre sur le plan juridique. Dans le commerce de détail, on observe de fortes variations quant à l'autorisation, pour les collaboratrices, de porter le voile. En Suisse, les employeuses et employeurs ont le droit de transmettre à leur personnel des consignes d'habillement. Ces consignes doivent se justifier objectivement et respecter les droits de la personnalité des employées.[2]

Dans les entreprises de l'État ou de droit public, la situation est encore différente. Dans les écoles, les élèves ont le droit de porter le voile. Les enseignantes en revanche n'en ont pas le droit car le droit des élèves de l'enseignement public à recevoir une formation dispensée dans un contexte de neutralité religieuse prime sur la liberté religieuse de l'enseignante.[3] Dans le canton de Genève, les votantes et votants ont décidé en 2019 qu'il était interdit à tous et toutes les employé.e.s de l'État de porter des signes religieux.

### Le voile et les écrits religieux

Parmi les érudits de l'islam, les vues divergent quant à l'obligation du port du voile. Dans les ouvrages à ce sujet, on fait régulièrement référence à trois, respectivement quatre passages du Coran et des hadiths qui portent sur l'obligation de se couvrir la tête.[4] Ces passages sont toutefois interprétés de manière diverse selon la tradition religieuse et le contexte culturel. Dans ce débat, il ne s'agit donc pas seulement du port d'un voile mais de l'attitude face aux textes du Coran et à la tradition. Le port d'un voile est-il pour une musulmane un commandement religieux ou est-ce un usage d'ordre culturel sans caractère contraignant ? Et comment faut-il lire le Coran et l'interpréter ?[5]

Se couvrir la tête n'a pas seulement dans l'islam une signification religieuse. Dans certaines religions et régions, les hommes portent eux aussi un couvre-chef comme symbole de respect envers Dieu. Dans le judaïsme traditionnel, les hommes portent une kippa, à Bali, un udeng, tandis que les sikhs en Inde portent un turban. Dans l'Église catholique, les femmes portaient encore au siècle dernier une mantille ou un voile de communion et aujourd'hui encore, les nonnes ont la tête couverte ; en outre, lors d'une audience papale, les femmes doivent se couvrir la tête.

### Le voile et le féminisme

Dans le débat féministe à propos de l'interdiction du voile, on aborde la question de l'autodétermination des femmes et de leur intégration dans la société. Les arguments principaux contre le port du voile sont la dignité et les droits de la femme qui seraient lésés par celui-ci. Le voile est considéré comme un instrument de l'oppression patriarcale, grâce auquel le pouvoir de séduction des femmes peut être contrôlé. En outre, les femmes voilées seraient discriminées et poussées à vivre dans des sociétés parallèles.

D'autres féministes avancent comme argument que l'interdiction restreint le droit des femmes musulmanes à l'autodétermination. Car les femmes, dans la diaspora, porteraient délibérément le foulard afin de souligner leur altérité ou leur conception différente de la décence. De leur point de vue, une interdiction renforce la discrimination de la part de la société. Il s'agit donc d'encourager les musulmanes dans leur itinéraire de formation et leur profession – avec ou sans voile.[6]

[1] Grig, Jacqueline (2023) Wessen Freiheit? https://blog.nationalmuseum.ch/2023/06/wessen-freiheit/ (Consulté le 10.10.2023)

[2] Menschenrechte Schweiz (2016): Zum Kopftuch an öffentlichen Schulen. https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/religion/kopftuchverbot-oeffentlichen-schulen (Consulté le 16.10.2023)

[3] ibid.

[4] Schmiedel, Luisa (2019): Kulturelle und religiöse Bedeutung des Kopftuchs - eine kontroverse Debatte. https://opus.bsz-bw.de/hsf/frontdoor/deliver/index/docId/694/file/Schmiedel_Luisa_Bachelorarbeit.pdf (Consulté le 16.10.2023)

[5] Kuhl, Matthias (2016): Hijab in der Schule? Eine ethische Fragestellung aus der Perspektive der Schülerinnen. In: erg.ch, https://www.ethik-religionen-gemeinschaft.ch/kuhl-hijab-in-der-schule/

[6] Strahm, Doris (2011): Konflikt-Stoff: Feministische Debatten um das Kopftuch. https://www.doris-strahm.ch/Strahm_021.pdf (Consulté le 14.10.2023)

### L'attribution d'une signification au voile

L'auteure et rappeuse Reyhan Şahin qui a consacré sa thèse de doctorat à la « Signification du voile islamique en Allemagne » souligne que les attributions de la signification du voile dans les pays musulmans et dans les sociétés occidentales sont dotées d'une perspective intérieure et extérieure. La perspective extérieure est une attribution venant de l'extérieur et est liée aux sociétés majoritaires dans lesquelles vivent les femmes voilées. Ainsi, dans la société iranienne, le foulard a une autre signification qu'en Suisse. Les perspectives intérieures présentent elles aussi de grandes différences. Dans une étude réalisée par Reyhan Şahin en 2014, pour laquelle elle a interrogé des femmes voilées vivant en Allemagne, la plupart considèrent le voile comme une partie de leur identité. Si elles en étaient privées, elles se sentiraient « incomplètes » ou même « nues ».[7]

Mais ce que cette identité est précisément et la conception de l'islam qu'elle recouvre diffèrent beaucoup d'un individu à l'autre. Cela dépend des convictions politiques, de l'âge, d'une possible identification avec des tendances musulmanes internes ou d'une organisation musulmane politique ou simplement du mode de vie de la femme. La signification, pense Şahin, est aussi liée, aussi bien dans la perspective intérieure que dans la perspective extérieure, à l'apparence et donc aussi au type de voile. La femme porte-t-elle une burka, un foulard et un manteau, un foulard et des jeans, une variante originale à la mode ou est-elle une musulmane croyante qui ne se couvre pas la tête ?[8]

La BBC propose ce schéma sur les divers couvre-chefs portés par les femmes musulmanes.
Les couvre-chefs portés par les femmes musulmanes – BBC- 10.02.2022

[7] Şahin, Reyhan (2017): Zeichen des Islam, Emazipation oder Unterdrückung. In: Cherchez la femme. Perücke, Burka, Ordenstracht. Jüdisches Museum Inside. https://www.jmberlin.de/jmb-journal-16-cherchez-la-femme (Consulté le 5.10.2023)

[8] ibid.

### Discrimination

En Suisse, lors d'une étude de 2022 de l'Office fédéral de la statistique, 27% des femmes interrogées indiquaient avoir été victimes de discrimination au cours des 5 dernières années. La discrimination est définie comme suit : « La discrimination désigne des actes ou pratiques qui désavantagent, humilient, menacent ou mettent en danger de manière injustifiée l'intégrité de personnes sur la base de caractéristiques liées par exemple à la physionomie, l'ethnicité, l'appartenance religieuse ou le genre. »[9] Les graphiques suivants indiquent pour quelles raisons les personnes se sentaient discriminées et dans quels domaines.

**Motifs de discrimination, en 2022**

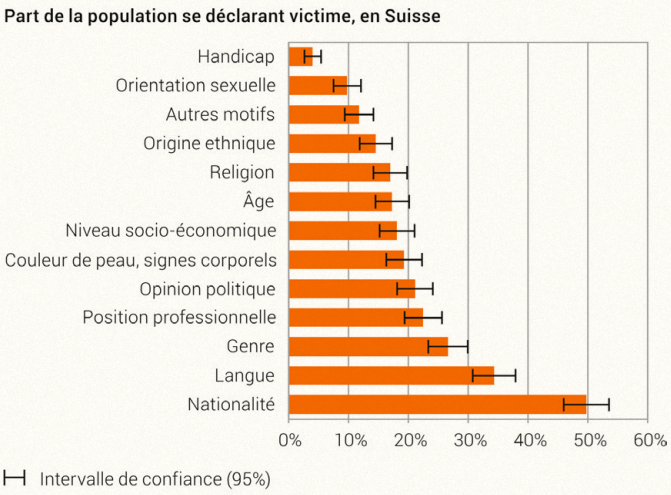


Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2023

**Situations dans lesquelles se produit la discrimination, en 2022**

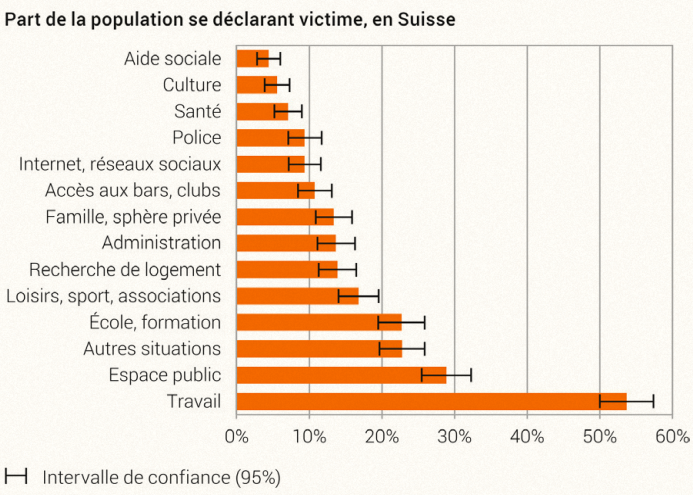


Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2023

Selon l'Office fédéral de la statistique, plus de 50% des discriminations avaient lieu au travail ou lors d'une recherche d'emploi. Les personnes interrogées se sentaient discriminées surtout en raison de leur nationalité, de leur langue ou de leur sexe. Un peu plus de 20% des personnes interviewées se sentaient discriminées pour des raisons religieuses. Les femmes voilées sont exposées à des discriminations multiples car pour elles, les catégories de l'origine ethnique, de la religion et du genre s'additionnent.

Dans une étude allemande datant de 2016, il a été constaté en outre que les femmes voilées avaient des chances nettement plus mauvaises lors d'un processus de recrutement du personnel. À qualifications égales, elles doivent rédiger quatre fois plus de demandes d'emploi que les femmes non voilées. Selon le type de voile porté et selon le niveau de qualifications exigé, le nombre de demandes d'emploi qu'il faut rédiger est encore multiplié.[10]

[9] Office fédéral de la statistique (2023): Expérience de la discrimination. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse/experience-discrimination.html (Consulté le 8.10.2023)

[10] IZA, Institute of Labor Economics (2016): Qualifizierte Job-Bewerberinnen mit türkischem Namen und Kopftuch benachteiligt. https://newsroom.iza.org/de/archive/research/discrimination-against-female-migrants-wearing-a-headscarf/ (Consulté le 10.10.2023)

## Sources


- Office fédéral de la statistique (2023) : Expérience de la discrimination. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse/experience-discrimination.html (Consulté le 8.10.2023)
- Grig, Jacqueline (2023) Wessen Freiheit? https://blog.nationalmuseum.ch/2023/06/wessen-freiheit/ (Consulté le 10.10.2023)
- IZA, Institute of Labor Economics (2016): Qualifizierte Job-Bewerberinnen mit türkischem Namen und Kopftuch benachteiligt. https://newsroom.iza.org/de/archive/research/discrimination-against-female-migrants-wearing-a-headscarf/ (Consulté le 10.10.2023)
- Kuhl, Matthias (2016): Hijab in der Schule? Eine ethische Fragestellung aus der Perspektive der Schülerinnen. erg.ch, https://www.ethik-religionen-gemeinschaft.ch/kuhl-hijab-in-der-schule/
- Menschenrechte Schweiz (2019): Die Religionsfreiheit in Kürze. https://www.humanrights.ch/de/ipf/grundlagen/kuerze/bildung/religionsfreiheit/ (Consulté le 22.10.2023)
- Menschenrechte Schweiz (2017): Das Tragen eines Kopftuches ist kein Kündigungsgrund. https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/religion/kopftuch-missbraeuchliche-kuendigung (Consulté le 22.10.2023)
- Menschenrechte Schweiz (2016): Zum Kopftuch an öffentlichen Schulen. https://www.humanrights.ch/de/ipf/menschenrechte/religion/kopftuchverbot-oeffentlichen-schulen (Consulté le 16.10.2023)
- Şahin, Reyhan (2017): Zeichen des Islam, Emanzipation oder Unterdrückung. Cherchez la femme. Perücke, Burka, Ordenstracht. Jüdisches Museum Inside. https://www.jmberlin.de/jmb-journal-16-cherchez-la-femme (Consulté le 5.10.2023)
- Schmiedel, Luisa (2019): Kulturelle und religiöse Bedeutung des Kopftuchs - eine kontroverse Debatte. https://opus.bsz-bw.de/hsf/frontdoor/deliver/index/docId/694/file/Schmiedel_Luisa_Bachelorarbeit.pdf
- Strahm, Doris (2011): Konflikt-Stoff: Feministische Debatten um das Kopftuch. https://www.doris-strahm.ch/Strahm_021.pdf (Consulté le 14.10.2023)


## Liens en rapport avec le sujet

Dossier thématique : Reconnaître le racisme

# 2.1. OBJECTIFS

## Trilogie didactique

| DIMENSIONS | COMPÉTENCES | PRINCIPES |
|---|---|---|
| • Société (valeurs, normes, communication)<br>• Espace (tradition, culture, géographie humaine)<br>• Temps (générations, évolution des notions, contexte historique) | • Changer de perspective<br>• Contribuer à des processus collectifs<br>• Assumer ses responsabilités et utiliser ses marges de manœuvre<br>• Réfléchir à ses propres valeurs et à celles d'autrui<br>• Penser en systèmes | • Pensée en systèmes (perspectives, intérêts, cultures, générations)<br>• Équité des chances<br>• Réflexion sur les valeurs et orientation vers l'action (les manières de pensées et les valeurs individuelles et collectives) |

## Pertinence EDD

Au cours des décennies passées, notre société a évolué vers une pluralité beaucoup plus marquée au niveau social et culturel. Cette diversité a de multiples visages. À part la diversité ethnique et culturelle, des personnes affectées par un handicap luttent pour une plus large participation dans la société. Les itinéraires de vie personnels et, dans leur sillage, les questions liées au genre et à la sexualité, se sont eux aussi diversifiés. À l'école et dans leur entreprise de formation, les jeunes sont confronté.e.s à cette diversité.

L'éducation en vue d'un Développement Durable vise à favoriser un vivre-ensemble réussi dans des sociétés plurielles et à encourager chez les élèves les compétences nécessaires pour y parvenir. Les élèves peuvent ainsi apprendre à se montrer respectueuses et respectueux envers des modes de vie, des traditions et des visions du monde différentes.

## Liens au plan d'études romand

Les élèves sont capables de…

- FG 35 …Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social.
- FG 38 …Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues.
- SHS 35 …Analyser la problématique éthique et le fait religieux pour se situer (1, 2).

## Formation professionnelle

**Cycle 3 :**

Culture générale, domaine Société

- Aspect « Ethique » : C. Négocier et défendre des décisions morales.
- Aspect « Identité et socialisation » : C. Identifier d'autres styles de vie et les accepter.
- Aspect « Politique » : B. Acquérir des valeurs et développer des opinions politiques.
- Aspect « Droit » : A. Appréhender la logique juridique.

## Objectifs d'apprentissage

Les élèves ...Les personnes en formation ...

- comprennent les notions de préjugé et de discrimination.
- identifient les préjugés envers les femmes voilées et les nomment.
- sont en mesure de différencier les divers aspects, faits et arguments du débat actuel sur le port du voile islamique.
- définissent les conditions qui, de leur point de vue, sont nécessaires pour une société plurielle et inclusive.
- sont sensibilisé.e.s à la position de leur entreprise à l'égard de la diversité et de la discrimination.

# 2.2. UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (3-5 leçons)

Le sujet du port du voile suscite des réactions et des opinions diverses. Il est donc important de créer dans la classe un climat d'apprentissage marqué par l'ouverture et le respect. S'il y a dans la classe des élèves qui portent elles-mêmes un voile, il faudrait qu'elles se sentent acceptées et en sécurité. Ces élèves peuvent aussi être impliquées dans la planification de l'enseignement, de manière à éviter les situations pesantes.

| INTRODUCTION | | |
|---|---|---|
| **SÉQUENCE** | **CONTENU** | **MATÉRIEL** |
| Entrée en matière | **Couvre-chefs (15')**<br>Les élèves regardent les photos par petits groupes (document à photocopier 1) et les classent. Ensuite, les questions suivantes sont discutées en plénum :<br>• *Quelles sont les différences entre ces couvre-chefs ?*<br>• *Quelles catégories avez-vous constituées ? Pourquoi ?*<br>• *Que disent les couvre-chefs de la personne concernée ?*<br>• *Que veut dire une personne sur elle-même par son habillement ?*<br>• *Quelle sorte de couvre-chef a-t-on le droit de porter au travail, à votre avis ?*<br><br>**Tâche supplémentaire possible :** les élèves cherchent sur Internet d'autres photos de personnes portant un couvre-chef qui peuvent entrer dans les catégories établies<br><br>**Regarder le film (30')**<br>Visionner ensemble en plénum le film « Le voile » | DP 1<br><br>Ordinateur, vidéoprojecteur (beamer), lien vers le film |
| Approche de la question générale | **Question générale (10')**<br>Les élèves abordent la question générale : que signifie pour une femme le port du voile au travail ? Elles et ils notent sous forme de mots-clés ce qui leur vient à l'esprit sur cette question après le film. | |

| PARTIE PRINCIPALE | | |
|---|---|---|
| **SÉQUENCE** | **CONTENU** | **MATÉRIEL** |
| Construire des savoir, établir des liens | **Discrimination (35')**<br>Au cas où ces notions n'auraient encore jamais été abordées en classe, les élèves se familiarisent avec les termes « préjugés » et « discrimination ». À cet effet, il est possible d'utiliser les graphiques (site Internet de l'OFS) qui figurent dans les informations générales, les définitions de la fiche d'activité 1 ou la vidéo « La discrimination en deux minutes» (YouTube).<br><br>Cette notion est réexpliquée en plénum. Ensuite, les élèves prennent note des réactions positives et négatives vécues par les femmes du film lors de leur recherche d'emploi et au travail. Elles et ils peuvent utiliser à cet effet le tableau de la fiche d'activité 1. Les réponses sont comparées en groupes ou en plénum.<br><br>L'enseignant.e stoppe le film à la minute 23:17 et montre la citation: « Je porte un foulard, je suis la fille au foulard, je suis le foulard avec la fille, le foulard me porte. »L'enseignant.e pose les questions suivantes qui peuvent être discutées en plénum ou en petits groupes :<br><br>• *Que veut dire l'auteure de cette citation ?*<br>• *Comment peut-on relier la citation à des notions telles que stéréotype, préjugé et discrimination ?* | FA 1<br><br>FA 1<br><br>Ordinateur, vidéoprojecteur (beamer), lien vers le film |
| Construire des savoirs et établir des liens | **Méthode puzzle (25')**<br>Des groupes de quatre sont constitués. Chaque groupe reçoit une partie du document à photocopier 2. Les élèves clarifient les termes mal connus, discutent entre eux pour savoir quels sont les points importants et en prennent note.<br><br>Ensuite, les élèves de chaque groupe de quatre forment un nouveau groupe et transmettent ce qu'ils ont appris. Les questions en suspens sont tirées au clair en plénum.<br><br>**Jeu de positionnement (20')**<br>L'enseignant.e anime en plénum un jeu de positionnement. Elle ou il énonce les positions de la fiche d'activité 2. Les élèves doivent se placer sur une ligne marquée en classe entre les points extrêmes (oui/non). Les élèves justifient leur position et en discutent.<br><br>L'enseignant.e stoppe le film à la minute (30:06) et montre la citation de Rûmi :« Au-delà du „ bien faire" et du „mal faire" existe un espace. C'est là que je te rencontrerai... ». L'enseignant.e pose les questions suivantes qui seront discutées en plénum ou par petits groupes :<br><br>• *Qu'est-ce que l'auteur de la citation aimerait nous dire ?*<br>• *Comment peut-on rattacher cette citation à l'exercice qui vient d'être effectué ?* | FA 2<br><br>Ordinateur, vidéoprojecteur (beamer), lien vers le film |

| FIN | | |
|---|---|---|
| Transfert | **Question générale (20')**<br>Les élèves se focalisent une nouvelle fois sur la question générale : que signifie pour une femme le port du voile au travail ? Les élèves complètent ou modifient les réponses qu'elles et ils ont fournies précédemment. L'enseignant.e projette le dessin humoristique de Sufeina Hamed et le traduit au besoin. Les élèves discutent du rapport entre le dessin humoristique et la question générale.<br><br>**De la discussion à l'action (25')**<br>**L'enseignant.e repasse à la fin les propos de Nuran à la minute 29:25 :**<br>« On répète tellement qu'on devrait être ouvert au monde, flexible, tolérant (...), je souhaite personnellement que des thèmes comme la migration, l'égalité, l'homosexualité n'en restent pas seulement au stade de sujets de discussion. »<br><br>**L'enseignant.e pose les questions suivantes qui peuvent être discutées en plénum ou en petits groupes :**<br>• *Que veut dire Nuran par ses propos ?*<br>• *Que pourrait-on faire pour que cela n'en reste pas à un sujet de discussion ?*<br>Les élèves notent leurs idées sur des post-it, les affichent au tableau et discutent ensemble des idées qu'elles et ils peuvent mettre en application. | FA 3<br><br>Ordinateur, vidéoprojecteur (beamer), lien vers le film |

**Idées permettant de creuser le sujet**

- examiner avec les élèves de l'école professionnelle, dans le cadre de l'enseignement de la culture générale (ECG), quelle est la culture qui prévaut dans leur entreprise en ce qui concerne la diversité. Les élèves peuvent éventuellement réaliser une interview de leurs supérieur.e.s hiérarchiques.

# RÉACTIONS

**1. Quelles étaient les réactions rencontrées par les femmes voilées témoignant dans le film, lors de leur recherche d'emploi et au travail ?**

| Réactions positives | Réactions négatives / discriminatoires |
| --- | --- |
| | |

**2. Lis les définitions**

**Les stéréotypes** sont des convictions selon lesquelles certaines qualités sont typiques pour un groupe de personnes. Ils se rapportent à une personne en tant que membre du groupe. Les stéréotypes mettent en avant des différences.

« Les hommes ne s'intéressent pas aux enfants. »

**Les préjugés** sont toujours liés à des jugements ou à des sentiments négatifs envers les membres d'un groupe de personnes.

« Les hommes ne conviennent pas pour un métier avec des enfants. »

**Les discriminations** sont des actes négatifs, préjudiciables envers une personne en raison de son appartenance à un groupe.

« Un poste dans une école sera attribué plutôt à une femme qu'à un homme. »

**3. Parmi les réactions que tu as notées dans le tableau, lesquelles étaient discriminatoires ?**

.....

.....

.....

.....

# JEU DE POSITIONNEMENT

**Prends position et explique ton choix :**

1. Les signes religieux n'ont pas leur place au travail.

**Vrai** ⟷ **Faux**

2. Quand une personne qui travaille dans la vente n'a pas le droit de porter des signes religieux (kippa, turban, foulard, croix), c'est discriminatoire.

**Vrai** ⟷ **Faux**

3. Les employeuses et employeurs qui mettent des annonces d'emplois devraient traiter de manière égale les femmes voilées et les autres. Le voile ne dit rien de la manière dont les femmes travaillent.

**Vrai** ⟷ **Faux**

4. Autrefois, les Suissesses qui travaillaient dans le domaine agricole portaient aussi des foulards. Où est le problème ? On ne devrait pas en discuter autant, mais laisser faire les gens.

**Vrai** ⟷ **Faux**

5. Il n'y a rien à dire si des élèves portent un voile. Concernant les enseignantes, c'est une autre histoire, car elles doivent être des exemples pour les élèves.

**Vrai** ⟷ **Faux**

6. Chaque femme devrait pouvoir décider elle-même si elle souhaite porter un voile ou non – dans les sociétés marquées par l'islam comme dans les sociétés occidentales.

**Vrai** ⟷ **Faux**

# SO WHAT?

© Soufeina Hamed

Quel est le rapport entre ce dessin humoristique et la question générale ?

# PHOTOS

© Images: Pixabay

# MÉTHODE PUZZLE

**Le port du voile et le droit en vigueur**

En Suisse, la liberté de religion est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Chaque personne a le droit de choisir librement sa croyance ou sa religion et de la pratiquer. L'État n'a le droit de restreindre la liberté de religion que si son intervention est nécessaire et proportionnée pour garantir l'ordre public, la sécurité ou la moralité, ou pour préserver les droits fondamentaux et les droits humains d'autres personnes.

En principe, le port de signes religieux comme par exemple le port du voile relève, en Suisse, de la protection de la liberté religieuse. Le port d'une burka ou d'un niqab a été interdit en 2021 par une votation populaire. Dans les faits, la question du port du voile n'est pas réglementée en Suisse au niveau national mais relève de la compétence des cantons.

**Le voile au travail**

Sur le lieu de travail, la protection de la liberté religieuse s'applique en Suisse. Dans certaines conditions, les employeuses et employeurs ont le droit d'interdire à leurs employé.e.s le port de signes religieux, par exemple le voile.

La santé et la sécurité des employé.e.s et des personnes dont elles et ils s'occupent ne doivent pas être compromises. Ainsi, les réglementations diffèrent en Suisse d'un canton à l'autre quant au fait que les médecins et les infirmières sont autorisées ou non à porter le voile et des manches longues. Dans les professions qui impliquent des contacts avec la clientèle, on observe en Suisse de grandes variations quant au fait que les employées sont autorisées à porter le voile ou pas. En principe, les employeuses et employeurs ont le droit de dicter à leur personnel des consignes d'habillement. Ces consignes doivent être justifiées objectivement et respecter les droits de la personnalité des employé.e.s. Dans les écoles, les élèves ont le droit de porter le voile. Les enseignantes en revanche n'en ont pas le droit, car dans les écoles publiques, la neutralité religieuse prime.

**Le voile et les écrits religieux**

Parmi les musulmanes et les musulmans croyants aussi, des discussions ont lieu pour savoir si le port d'un voile est une obligation pour les femmes. Dans les écrits religieux, il y a des passages qui indiquent que les femmes devraient couvrir leur chevelure et leur buste. Ces passages sont toutefois sujets à des interprétations différentes.

Se couvrir la tête n'a pas seulement dans l'islam une signification religieuse. Les hommes aussi portent dans certaines religions et régions un couvre-chef en signe de respect de Dieu. Dans le judaïsme traditionnel, les hommes portent une kippa, à Bali, un udeng, tandis que les sikhs en Inde portent un turban. Dans l'Église catholique, les femmes portaient encore au siècle dernier une mantille ou un voile de communion et aujourd'hui encore, les nonnes ont la tête couverte ; en outre, lors d'une audience papale, les femmes doivent se couvrir la tête.

**Le voile et l'autodétermination des femmes**

Parmi les femmes qui défendent les droits des femmes, les avis divergent concernant le port du voile. Celles qui s'opposent au voile sont d'avis que les femmes voilées sont opprimées et contrôlées. Leurs arguments, c'est que ce ne sont pas les femmes elles-mêmes qui optent pour le voile ; elles le portent parce que la famille ou la communauté attend qu'elles le fassent, dans le but aussi de se protéger contre les regards et la surveillance de leurs coreligionnaires.

D'autres femmes qui s'investissent pour les droits des femmes estiment qu'une interdiction restreindrait le droit des musulmanes à l'autodétermination. Car dans les sociétés occidentales, les femmes auraient tendance à porter le foulard pour marquer délibérément leur différence. De leur point de vue, une interdiction tend à renforcer la discrimination sociale. Il s'agit donc de soutenir les musulmanes dans leur formation et leur itinéraire professionnel et de leur permettre de suivre leur voie, en décidant et en choisissant librement – avec ou sans voile.

**Le voile et sa signification**

La signification du voile dépend toujours de la femme qui le porte et de la société dans laquelle elle vit. Ou, pour le formuler différemment : il y a deux regards sur le voile. D'une part le regard de la femme qui le porte, d'autre part le regard de la société dans laquelle vit la femme. De ce fait, le voile a des significations différentes pour une femme qui vit en Turquie, en Tunisie, en Iran, en France ou en Suisse.

Les femmes immigrées qui vivent en Suisse portent le voile, par exemple, parce qu'elles souhaitent marquer l'appartenance à leur religion, à leur pays d'origine, à leurs traditions, à leur communauté, à leur famille ou à leur mode de vie. La signification varie aussi selon le type de voile porté. Pour la perception de l'extérieur et pour celle que l'on a de la femme, le fait qu'elle porte une burka, un foulard et un manteau, un foulard et des jeans ou une variante originale à la mode joue un rôle important.

éducation21

## Impressum

**Pistes pour l'enseignement – Suggestions pour exploiter le film « Le voile»**
**Auteure :** Lucia Reinert
**Rédaction :** Angela Thomasius, Lucia Reinert
**Expertise :** Giorgio Andreoli, gggfon (Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus), Regula Bühlmann, Fachstelle für Gleichstellung von Frau und Mann Stadt Bern
**Relecture :** Martin Seewer
**Conception graphique :** GRAFIKREICH AG
**Copyright:** éducation21, Berne 2024

**Autres informations :** éducation21, Monbijoustr. 31, 3011 Bern, Tel 031 321 00 22

**éducation21 |** La fondation éducation21 coordonne et promeut l'Éducation en vue d'un Développement Durable (EDD) en Suisse. Elle agit en tant que centre de compétence national pour l'école obligatoire et le secondaire II sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, de la Confédération et d'institutions privées.

www.education21.ch
**Facebook: @education21ch**
**LinkedIn: @éducation21**
**X (Twitter): @education21ch**
**#éducation21 #é21**